



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 21 mars 2022, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M^{me} Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M^{me} Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M^{me} Lise Roy, conseillère (téléconférence)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

M. René Lafleur:

- Programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial de propriété privée.

M. le maire, Jean Martel, indique qu'il ne répondra pas à la question par prudence puisqu'il possède une résidence patrimoniale dans le Vieux-Boucherville.

Mme la conseillère, Isabelle Bleau, et M. le directeur général, Roger Maisonneuve, répondent à la question.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220321-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en reportant les points suivants:

- 9.9 Approbation de financement pour le projet d'aménagement d'un sentier, d'aires d'observation et de plantations à proximité de la rivière aux Pins et de la rue François-V.-Malhiot;
- 10.2 Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la restauration extérieure de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (P-19-BA-03-M1);
- 10.3 Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de la surface de jeu synthétique du terrain de soccer Elie-Saab II au parc Pierre-Laporte (P-20-PA-06-M1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220321-2

Approbation du procès-verbal du 14 février 2022

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

220321-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2022-290-22 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour certains usages dans la zone P-16V

Mme la conseillère, Anne Barabé, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2022-290-22 modifiant les dispositions du Règlement

de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour certains usages dans la zone P-16V.

220321-4

Avis de motion - Règlement 2022-362-1 modifiant le Règlement 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2022 afin d'y apporter des précisions

M. le maire, Jean Martel, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2022 afin d'y apporter des précisions.

220321-5

Procès-verbal de correction résolution 210913-32 ainsi que le titre du Règlement numéro 2022-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction résolution 210913-32 ainsi que le titre du Règlement numéro 2022-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

Adoption de règlements

220321-6

Dépôt du certificat - Procédure de participation à une consultation écrite - Premier projet de règlement numéro 2022-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la participation à une consultation écrite tenue entre le 1^{er} et le 17 février 2022 (8h30) sur le Règlement 2022-290-18.

220321-7

Adoption - Second projet de règlement numéro 2022-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le Règlement 2022-290-18;

CONSIDÉRANT qu'un seul commentaire a été reçu;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement 2022-290-18 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-8

Adoption - Règlement numéro 2022-290-20 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone H-217 à même une partie de la zone H-176 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 5 logements dans cette nouvelle zone, d'autoriser les panneaux de plastiques translucides à titre de vitrage pour un bâtiment principal dans la zone P-444, de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les services à l'auto desservant la restauration, d'autoriser le vinyle à titre de matériau autorisé pour les fenêtres d'un solarium, d'autoriser la pierre naturelle, taillée ou de béton, d'une épaisseur minimale de 3 cm et installée par un système d'attaches ou sous forme de panneau vissé à titre de revêtement de mur extérieur de classe 3 et d'autoriser la planche de bois traitée avec des matériaux hydrofuges à titre de revêtement de mur extérieur pour les bâtiments accessoires dans le Vieux-Boucherville

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le Règlement 2022-290-20;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-290-20 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone H-217 à même une partie de la zone H-176 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 5 logements dans cette nouvelle zone, d'autoriser les panneaux de plastiques translucides à titre de vitrage pour un bâtiment principal dans la zone P-444, de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les services à l'auto desservant la restauration, d'autoriser le vinyle à titre de matériau autorisé pour les fenêtres d'un solarium, d'autoriser la pierre naturelle, taillée ou de béton, d'une épaisseur minimale de 3 cm et installée par un système d'attaches ou sous forme de panneau vissé à titre de revêtement de mur extérieur de

classe 3 et d'autoriser la planche de bois traitée avec des matériaux hydrofuges à titre de revêtement de mur extérieur pour les bâtiments accessoires dans le Vieux-Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-9

Dépôt du certificat - Procédure de participation à une consultation écrite - Règlement numéro 2022-290-20 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone H-217 à même une partie de la zone H-176 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 5 logements dans cette nouvelle zone, d'autoriser les panneaux de plastiques translucides à titre de vitrage pour un bâtiment principal dans la zone P-444, de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les services à l'auto desservant la restauration, d'autoriser le vinyle à titre de matériau autorisé pour les fenêtres d'un solarium, d'autoriser la pierre naturelle, taillée ou de béton, d'une épaisseur minimale de 3 cm et installée par un système d'attaches ou sous forme de panneau vissé à titre de revêtement de mur extérieur de classe 3 et d'autoriser la planche de bois traitée avec des matériaux hydrofuges à titre de revêtement de mur extérieur pour les bâtiments

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la participation à une consultation écrite tenue entre le 1^{er} et le 17 février 2022 (8h30) sur le Règlement 2022-290-20.

220321-10

Adoption - Second projet de règlement numéro 2022-290-21 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter à 97 le nombre maximal de logements autorisé dans la zone H-541 et d'autoriser les terrasses aux toits pour certains établissements dans la zone C-556

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le Règlement 2022-290-21;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement 2022-290-21 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter à 97 le nombre maximal de logements autorisé dans la zone H-541 et d'autoriser les terrasses aux toits pour certains établissements dans la zone C-556.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-11

Dépôt du certificat - Procédure de participation à une consultation écrite - Second projet de règlement numéro 2022-290-21 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de porter à

97 le nombre maximal de logements autorisé dans la zone H-541 et d'autoriser les terrasses aux toits pour certains établissements dans la zone C-556

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la participation à une consultation écrite tenue entre le 1^{er} et le 17 février 2022 (8h30) sur le Règlement 2022-290-21.

220321-12

Adoption - Projet de règlement numéro 2022-290-22 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour certains usages dans la zone P-16V

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2022-290-22 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour certains usages dans la zone P-16V.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 19 avril 2022 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-13

Adoption - Règlement 2022-294-4 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de modifier les dispositions relatives aux piscines

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le Règlement 2022-294-4;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-294-4 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de modifier les dispositions relatives aux piscines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-14

Dépôt du certificat - Procédure de participation à une consultation écrite - Règlement numéro 2022-294-4 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux

permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de modifier les dispositions relatives aux piscines

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la participation à une consultation écrite tenue entre le 1^{er} et le 17 février 2022 (8h30) sur le Règlement 2022-294-4.

220321-15

Dépôt du projet de règlement 2022-362-1 modifiant le Règlement 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2022 afin d'y apporter des précisions

M. le maire, Jean Martel, présente et dépose le projet de règlement 2022-362-1 - Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2022 afin d'y apporter des précisions.

220321-16

Adoption - Règlement numéro 2022-367 ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-367 - Règlement ordonnant des travaux de rétention pluviale au Centre des glaces Gilles-Chabot et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 749 934 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-17

Adoption - Règlement numéro 2022-368 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-368 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue Samuel-de Champlain et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 189 283 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-18

Adoption - Règlement 2022-369 ordonnant l'exécution de travaux de voirie sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2022-369 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de voirie sur les viaducs et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 301 358 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-19

Dépôt du certificat - Procédure de participation à une consultation écrite - Règlement numéro 2022-365 ordonnant la réfection du patrimoine immobilier du centre Mgr Poissant, de la maison Louis-Hippolyte-La Fontaine, de la bibliothèque, de l'hôtel de ville ainsi que son kiosque Richelieu et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 524 886 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la participation à une consultation écrite tenue entre le 21 février et le 10 mars 2022 (8h30) sur le Règlement 2022-365.

Rapports et résolutions des comités et commissions

220321-20

Demandes de PIIA présentées au CCU du 23 février 2022

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-013, U2022-014, U2022-015, U2022-016, U2022-017, U2022-019, U2022-021, U2022-022 et U2022-023 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 23 février 2022 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70206 pour autoriser la reconstruction d'un immeuble situé au 760, place des Découvreurs, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-013.
2. La demande de PIIA numéro 2022-70008 pour autoriser un ajout d'étage partiel, d'un immeuble situé au 922, rue des Abbés-Primeau, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-014.
3. La demande de PIIA numéro 2022-70007 pour autoriser l'ajout de deux portes de garage et une porte d'accès sur le mur arrière d'un immeuble situé au 669, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-015.

4. La demande de PIIA numéro 2022-70003 pour autoriser la reconstruction du balcon avant et le remplacement de la porte d'entrée, d'un immeuble situé au 742, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-016.
5. La demande de PIIA numéro 2022-70018 pour approuver un plan d'aménagement arboricole en lien avec les travaux de géothermie sur la propriété située au 955, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les recommandations apparaissant à la recommandation U2022-017.
6. La demande de PIIA numéro 2022-70013 pour autoriser la réparation de la toiture de la sacristie ainsi que des travaux connexes à l'église Sainte-Famille-de-Boucherville située au 560, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-21.
7. La demande de PIIA numéro 2022-70011 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 1030, rue Jean-Bochart, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-22.
8. La demande de PIIA numéro 2021-70193 pour autoriser un ajout d'étage partiel, d'un immeuble situé au 386, rue De Lévis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2022-023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère, Isabelle Bleau, se retire pour ce point, la propriété visée appartenant à sa soeur.

220321-21

**Demande de PIIA et demande site du patrimoine
présentées au CCU du 23 février 2022**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2022-018 et U2022-019, du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 23 février 2022 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2022-70019 pour autoriser le remplacement d'une porte-patio en fenêtre, d'un immeuble situé au 476, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-019.
2. La demande site du patrimoine numéro 2022-70019 pour autoriser le remplacement d'une porte-patio en fenêtre, d'un immeuble situé au 476, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-018 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Bleau reprend son siège.

220321-22

**Demande site du patrimoine présentée au CCU
23 février 2022**

Il est proposé d'entériner la recommandation U2022-020 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 23 février 2022 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2022-70013 pour autoriser la réparation de la toiture de la sacristie ainsi que des travaux connexes de l'église Sainte-Famille-de-Boucherville située au 560, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2022-020 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-23

Nomination membres du CCU

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3028 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 1^{er} mars 2022.

Il est proposé de nommer Mmes Laurence Mailhot et Catherine Gagné comme membres du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville pour un mandat débutant le 22 mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-24

**Commission de la circulation et du transport rencontre
du 3 février 2022 - recommandations**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - rencontre du 3 février 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 220203-04 est reportée.
2. La recommandation 220203-05 visant à maintenir la signalisation actuellement en place sur la rue De Jumonville à l'intersection De Brullon.
3. La recommandation 220203-06 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'arrêt sur le boul. de Mortagne à l'intersection rue du Perche.
4. La recommandation 220203-07 visant à procéder à l'aménagement d'une zone ruELLE au niveau du rond-point de la rue Jean-De Lafond.
5. La recommandation 220203-08 visant à enlever l'interdiction de stationnement entre le 626 et le 640, rue de Verrazano.

6. La recommandation 220203-09 visant à remplacer la signalisation face au 666, rue Le Laboureur devant l'entrée principale par une signalisation « stationnement interdit sauf personne handicapée ».
7. La recommandation 220203-10 visant à amender le règlement afin de diminuer la vitesse à maximum 40 km/h de part et d'autre de la rue Volta (entre les rues Nobel et Graham-Bell).
8. La recommandation 220203-11 visant à interdire le stationnement sur la rue Charcot sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre des entrées du 1024, rue Charcot.
9. La recommandation 220203-12 visant à procéder à l'aménagement d'une traverse piétonnière sur le boul. Marie-Victorin côté est à l'intersection de la rue Bachand Nord.
10. La recommandation 220203-13 visant à demander à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de procéder à une analyse réelle des besoins de cases de stationnements pour personnes handicapées et cases famille.
11. La recommandation 220203-14 visant à maintenir le statu quo de la circulation de véhicules lourds sur la rue Jean-Collet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-25

Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 19 janvier 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 19 janvier 2022.

220321-26

Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 - réunion du 25 janvier 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 25 janvier 2022.

220321-27

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 27 janvier 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 27 janvier 2022.

220321-28

Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 16 février 2022

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 16 février 2022.

220321-29

Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 24 février 2022

CONSIDÉRANT que le sommaire décisionnel numéro 2022-3045 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 3 mars 2022;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 24 février 2022 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20220224-01 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichage directionnel des événements 2022 de la Ville et des organismes accrédités.
2. La recommandation 20220224-02 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichage promotionnel des événements 2022 de la Ville et des organismes accrédités.
3. La recommandation 20220224-03 à l'effet d'autoriser la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, et aux organismes accrédités de la Ville, pour tout événement en 2022, à tenir ponctuellement des kiosques de restauration et/ou de service de bar sur le site de leur événement.
4. La recommandation 20220224-04 à l'effet d'autoriser la Fondation Source Bleue à tenir sa marche-bénéfice (5 et 10 km) le 1^{er} mai 2022, selon un parcours préétabli, d'autoriser la fermeture des rues sous escorte policière et de contribuer au service de navette du RTL.
5. La recommandation 20220224-05 à l'effet de soutenir le projet *Lumifest en cavale* sur le territoire de Boucherville en 2022 dans le secteur Lionel-Daunais et d'en défrayer les frais, estimés à 12 000 \$ plus taxes. Le coût du projet pourrait être évalué à la hausse selon l'adhésion, ou non, au projet des villes liées de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-30

Nomination des membres au sein du nouveau comité de pilotage pour la mise à jour des Politiques MADA et familiale

CONSIDÉRANT que la résolution 210517-58 autorise la mise à jour de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et du plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT que la résolution 220124-46 autorise la mise à jour de la Politique familiale (PFM) et du plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage doit être formé afin de travailler sur la mise à jour conjointe de ces deux Politiques municipales qui deviendront une seule et même Politique famille et aînés;

Il est proposé:

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes au sein du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique famille et aînés :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale responsable des questions aînés
- M. François Desmarais, conseiller municipal responsable des questions famille
- Mme Amélie Giguère, chef de service de la participation citoyenne
- Mme Nancy Tétreault, chef de service de la vie communautaire

- Mme Carmen Cardin, citoyenne représentant la Commission des aînés
- M. Luc Lapierre, citoyen représentant le Secrétariat à la participation citoyenne
- Mme Claudine Proulx, citoyenne représentant le volet famille
- Mme Francine Gauthier, L'Escale familiale
- Mme Marie-Claude Malo, Maison des Jeunes
- Mme Lorraine Clément, FADOQ
- Mme Sarah Laurence, Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB)
- Mme Élise Violetti, Centre jeunesse emploi Marguerite-d'Youville
- Mme Kim Lestage, CIUSSS de la Montérégie-Est
- M. Martin Nadeau, Organisateur communautaire, CIUSSS de la Montérégie-Est
- M. Pierre Prévost, consultant Espace MUNI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-31

Mise à jour des membres de comités de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières semaines, des membres de comités et commissions de la participation citoyenne ont démissionné et que d'autres se sont ajoutés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour en désignant officiellement les personnes suivantes à titre de membres de comités et commissions tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3050 préparé par la Direction générale, daté du 4 mars 2022 et portant sur la mise à jour des membres de comités et commissions de la participation citoyenne;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membre des comités et commissions tels qu'ils apparaissent

ci-dessous

:

Comité consultatif des arts et de la culture

- M. Jean Martel, maire
- Mme Josée Bissonnette, présidente et conseillère municipale
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de division bibliothèque
- Mme Isabelle Casavant, chef de service des arts et de la culture
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- Mme Mylène Cyr
- M. Alain Daignault
- Mme Marlène Hins
- M. Christian Lamy
- M. Jules Emmanuel Mercier
- M. Philippe Néron
- Mme Élodie Moreno Parize
- M. Sylvain Parize
- Mme Myrtha Pelletier
- M. Roger Renaud
- Mme Karine Riverin
- Mme Louise Robitaille
- Mme Marie-Hélène Roy
- Mme Cindy Veilleux

Comité ferroviaire

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. François Beaulne, membre invité non votant
- M. Gabriel Ducharme
- M. Martin Dussault
- M. Jean-Marcel Duval
- M. Daniel Galarneau
- M. Jacques Labrecque
- Mme Sylvie Lamoureux
- M. Louis-Michel Lanoie
- Mme Monique Marion
- M. John Moseley
- M. Rémi Tremblay
- Mme Gaétane Voyer

Comité jeunesse (commission jeunesse)

- M. Jean Martel, maire
- Mme François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. Bernard Taylor, régisseur vie communautaire

- Kamilia Boivin
- Julien Cantin
- Philippe Chamberland
- Numa Cyr

- Gabrielle Guillot-Dagenais
- Aurélie Lacombe
- Marianne Larouche
- Dickenson Lavigne
- Sarah-Maude Perras

Commission de la circulation et du transport

- M. Jean Martel, maire
 - Mme Lise Roy, conseillère municipale
 - Mme Magalie Queval, conseillère municipale
 - Mme Marie-Pier Lamarche, greffière
 - Mme Marie-Josée Salvail, directrice des travaux publics
 - M. Claude Poirier, directeur du génie
 - M. Guy Longpré, technicien en génie municipal
 - Un représentant du SPAL
-
- M. Pierre-André Duchesneau
 - M. David Murray
 - M. Luc Robert

Commission des jumelages

- M. Jean Martel, maire
 - M. Raouf Absi, conseiller municipal
 - M. François Desmarais, conseiller municipal
 - Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
-
- Mme Élane Arel
 - Mme Catherine Blain
 - M. Marc Boulard
 - M. Jacques Chagnon, membre invité non votant
 - Mme Nathalie Ferron
 - M. André Provost
 - Mme Andrée Savard
 - M. Guy Théorêt
 - Mme Marie-Ève Trudeau
 - M. François Vincent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-32

Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 1er février 2022

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 1^{er} février 2022.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

220321-33

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 1^{er} février au 12 mars 2022 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 15 mars 2022.
2. De féliciter M. Mathieu Rochette, chargé de projet à la Direction du génie pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter Mme Manon Rivest, secrétaire à la Direction de l'urbanisme pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter Mme Sylvie Gilbert, secrétaire à la Direction générale et participation citoyenne, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter Mme Anne Fréchette, technicienne en documentation à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - bibliothèque pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-34

Embauche – Chef de service de la transition écologique et de l'écocitoyenneté

Il est proposé de procéder à l'embauche de Madame Paula Berestovoy à titre de chef de service de la transition écologique et de l'écocitoyenneté, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

220321-35

Listes des déboursés

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :

- liste des chèques numéros 197104 à 197193 inclusivement;
- liste des chèques numéros 197194 à 197245 inclusivement;
- liste des chèques numéros 197246 à 197350 inclusivement;
- liste des chèques numéros 197351 à 197419 inclusivement;
- liste des chèques numéros 197420 à 197489 inclusivement.

2° D'approuver les paiements électroniques suivants:

- paiements électroniques S-20429 à S-20534;
- paiements électroniques S-20535 à S-20596;
- paiements électroniques S-20597 à S-20681;
- paiements électroniques S-20682 à S-20752;
- paiements électroniques S-20753 à S-20809.

3° D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant:

- prélèvements directement au compte bancaire 130 à 131 pour un montant de 211,09 \$.

4° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-36

Listes des virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021
au 14 mars 2022

Écritures 5348 à 5353

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-37

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1^{er} février et le 28 février 2022, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

220321-38

Dépôt du rapport 2021 du trésorier relativement à ses activités quant à la LERM

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés et des candidats indépendants pour l'élection générale 2021, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

220321-39

Dépôt du rapport sur la vérification de l'optimisation des ressources portant sur le processus de gestion de sa flotte

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la firme d'auditeurs Groupe Mallette portant sur la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) portant sur le processus de gestion de sa flotte, le tout conformément à l'article 108.2.0.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. C-19).

220321-40

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3069 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 14 mars 2022 indiquant qu'aucune demande et aucun remboursement n'ont été faits en 2021;

Conséquemment aucune liste des remboursements à titre de frais de recherche et de soutien n'est déposée.

220321-41

Exemption souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a à son service exclusif des avocats;

Il est proposé de déclarer aux fins de Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, RLRQ c B-1, r 20.

Que la Ville de Boucherville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Roger Maisonneuve, Me Marie-Pier Lamarche et Me Marianna Ruspil dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-42

Gestion du marché public - saison 2022

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déléguer la gestion du marché public Lionel-Daunais pour l'animation des Samedis gourmands dans le respect des directives de la santé publique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2022-3063 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 17 mars 2022;

Il est proposé de reconduire le contrat pour la gestion du marché public Lionel-Daunais pour la saison 2022 à Action pour un environnement sain pour un montant maximum de 32 767,88\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-43

Approbation de financement pour le projet d'aménagement d'un sentier, d'aires d'observation et de plantations à proximité de la rivière aux Pins et de la rue François-V.-Malhiot

Le point est reporté.

220321-44

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la bibliothèque de la Ville de Boucherville procède à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est proposé d'autoriser M. Jonathan C.-Rousseau, chef de division - bibliothèque à la Direction des loisirs, des arts et de la culture et de la vie communautaire, à procéder à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 et à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

220321-45

Annulation - Contrat pour la construction de vestiaires sportifs au parc Pierre-Laporte (C-22-13-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de vestiaires sportifs au parc Pierre-Laporte;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3017 préparé par la Direction du génie daté 11 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé de ne pas adjuger le contrat suite à l'appel d'offres pour la construction de vestiaires sportifs au parc Pierre-Laporte étant donné que les soumissions reçues dépassent largement le budget octroyé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-46 **Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la restauration extérieure de la maison dite Louis-H.-La Fontaine (P-19-BA-03-M1)**

Le point est reporté.

220321-47 **Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de la surface de jeu synthétique du terrain de soccer Elie-Saab II au parc Pierre-Laporte (P-20-PA-06-M1)**

Le point est reporté.

220321-48 **Adjudication d'un contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SI-22-10)**

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3032 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-22-10 de travaux de rinçage unidirectionnel à Nordikeau Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 44 150,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-49 **Adjudication du contrat de fourniture et livraison d'engrais à gazon (SI-22-13)**

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et livraison d'engrais à gazon;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3031 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-22-13 Fourniture et livraison d'engrais à gazon à OJ Compagnie Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 51 032,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-50

Annulation - Contrat de location à long terme d'un balai de rue compact à motorisation électrique (SP-22-03)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-22-03 pour un contrat de location à long terme d'un balai de rue compact à motorisation électrique;

CONSIDÉRANT que le budget est insuffisant;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3026 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 février 2022;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP-22-03 pour la location à long terme d'un balai de rue compact à motorisation électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-51

Adjudication d'un contrat de travaux de marquage longitudinal sur la chaussée (SP-22-08)

CONSIDÉRANT le contrat SP-22-08 de travaux de marquage transversal sur la chaussée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3029 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-08 Travaux de marquage transversal sur la chaussée à Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.) étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 323 065,38 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-52

Adjudication d'un contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes (SP-22-09)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3030 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-09 Travaux d'abattage, de déchiquetage et de rognage de souches de frênes à Abattage Larivée Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 86 007,05 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-53

Adjudication d'un contrat d'achat de trois (3) véhicules utilitaires sport, hybrides rechargeables (SP-22-11)

CONSIDÉRANT le contrat d'achat de trois (3) véhicules utilitaires sport, hybrides rechargeables;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3036 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-22-11 Achat de trois (3) véhicules utilitaires sport, hybrides rechargeables à P.E. Boisvert Ltée étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 139 898,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 135 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-54

Adjudication d'un contrat d'entretiens et traitements biologiques des bassins de rétention à retenue permanente (SP-22-12)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretiens et traitements biologiques des bassins de rétention à retenue permanente;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3040 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-12 Entretiens et traitements biologiques des bassins de rétention à retenue permanente à Indy-Co inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 251 170,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023, 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-55

**Adjudication d'un contrat de nettoyage et inspection
télévisées des conduites d'égouts (SP-22-14)**

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3033 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-14 de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts à CAN-EXPLORE INC. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 204 221,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-56

**Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion fourgon
à motorisation 100% électrique (SP-22-15)**

CONSIDÉRANT le contrat d'achat d'un camion fourgon à motorisation 100 % électrique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3035 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-22-15 Achat d'un camion fourgon à motorisation 100 % électrique à Globocam (Montréal) inc. étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 449 552,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 411 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-57

**Adjudication d'un contrat d'entretien horticole des
bâtiments municipaux (SP-22-16)**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien horticole des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3034 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-16 Entretien horticole des bâtiments municipaux à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de

185 684,17 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023, 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-58

Adjudication - Contrat de travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée - 2^e demande (SP-22-17)

CONSIDÉRANT le contrat d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée (2^e demande);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3027 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2022 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-22-17 Travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de marquage sur chaussée — 2^e demande à Lignes-Fit Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 497 476,71 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

220321-59

Lettre d'entente service aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) et la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2022-3044 préparé par la Direction du greffe daté du 3 mars 2022;

Il est proposé d'approuver la lettre d'entente service aux sinistrés entre la Ville de Boucherville et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la lettre d'entente service aux sinistrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-60

Prolongement de l'entente modifiée concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les voies véhiculaires privées des projets intégrés et leur cession à la Ville de Boucherville

CONSIDÉRANT que le sommaire décisionnel numéro 2022-3057 préparé par la direction générale daté du 9 mars 2022;

Il est proposé de prolonger l'entente modifiée concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les voies véhiculaires privées des projets intégrés et leur cession à la Ville de Boucherville, à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2027, soit pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-61

Acquisition- lot 2 510 111 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 211122-32 Promesse d'achat- lot 2 510 111 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3059 préparé par la Direction du greffe daté du 10 mars 2022;

Il est proposé:

1. D'acquérir le lot 2 510 111 du cadastre du Québec, avec la bâtisse y dessus érigée ainsi que les dépendances, portant l'adresse civique 695, rue des Ateliers, Boucherville, appartenant à Réparation d'autos Gilles Desrochers inc. pour la somme de 2 727 072,76 \$ plus les taxes de vente applicables. Le tout selon les modalités prévues à la promesse d'achat.
2. D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-62

**Acquisition des lots 2 509 425, 2 509 426, 2 509 574
cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT la résolution 211122-33 Promesse d'achat - lots 2 509 425, 2 509 426, 2 509 574 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3061 préparé par la Direction du greffe daté du 10 mars 2022;

Il est proposé:

1. D'acquérir les lots 2 509 425, 2 509 426, 2 509 574 du cadastre du Québec, avec les bâtisses y dessus érigées ainsi que les dépendances, portant les adresses civiques 671, 675 et 681, rue des Ateliers, Boucherville appartenant à 7090919 Canada inc. pour la somme de 2 400 000 \$ plus les taxes de vente applicables. Le tout selon les modalités prévues à la promesse d'achat.
2. D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

220321-63

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du
conseil d'agglomération du 24 mars 2022**

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220324-2.1 à CA-220324-2.12.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220324-4.1 à CA-220324-4.3.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220324-6.1 à CA-220324-6.7.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-220324-8.1 à CA-220324-8.18.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-64

Nomination membre du CA - Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

Il est proposé de reconduire Mme Martine Tourigny pour siéger au conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et ce, jusqu'au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-65

Demande d'avis - Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes

CONSIDÉRANT le document Projet de Planification des besoins d'espaces - 2021-2026 du Centre de services scolaire des Patriotes selon la mise à jour du 25 février 2022;

CONSIDÉRANT que le document reflète les discussions intervenues avec le Centre de services scolaire des Patriotes et les attentes du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite que les élèves demeurant à Boucherville puissent fréquenter une école sur notre territoire et dans leur quartier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville favorise les écoles de taille humaine et de proximité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2022-3043 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 4 mars 2022;

Il est proposé d'adopter le Projet de planification des besoins d'espaces 2021-2026 du Centre de services scolaire des Patriotes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-66

Les élus et élus municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT que les élu·es et élu·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT que la volonté des élu·es et élu·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT que la volonté des élu·es et élu·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé:

1. Que la Ville de Boucherville condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
2. Que la Ville de Boucherville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.
3. Que la Ville de Boucherville demande au Gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.
4. Que la Ville de Boucherville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.
5. Que la Ville de Boucherville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.
6. Que la Ville de Boucherville fasse un don de 15 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne au Fonds de secours: Crise humanitaire en Ukraine.
7. Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-67

Subvention Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB)

Il est proposé d'octroyer au Centre d'action bénévole (CABB), une somme de 15 000 \$ dans le cadre du partenariat CABB et la Ville de Boucherville, afin de venir en aide à la population ukrainienne et aux réfugiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-68

Déclaration municipale sur l'habitation

Il est proposé d'appuyer la déclaration municipale sur l'habitation qui se lit comme suit :

Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouvent des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.

- L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique;
- Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre;
- Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement;
- En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement;
- Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population;
- Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en oeuvre plusieurs actions stratégiques en

matière d'habitation, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.

Ainsi, les élus et élues de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) déclarent que les mesures stratégiques suivantes doivent notamment être mises en oeuvre par le gouvernement du Québec :

1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;
3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;
4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;
5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;
6. Compléter le financement des logements annoncés dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisés;
7. Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;
8. Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;
9. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-69

Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT que ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un temps fort pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

Il est proposé que la Ville de Boucherville se joigne à Transplant Québec et appui la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-70

Déclaration de Règlement hors tribunal - Expropriation des lots 2 510 148 et 2 512 835 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que l'avis d'expropriation inscrit sous le numéro 25 373 025 circonscription foncière de Chambly, dossier SAI-M-296936-2004 à l'égard des lots 2 510 148 et 2 512 835 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement hors tribunal intervenu entre les partis;

Il est proposé d'approuver le Règlement hors tribunal, Reçu et Quittance intervenu dans le dossier SAI-M-296936-2004.

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin de signer tous documents requis en vertu des présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220321-71

Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a procédé à un audit auprès de 1 088 municipalités locales, de 87 municipalités régionales de comté (MRC) et de 2 communautés métropolitaines concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été rendu public le 16 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce rapport a été transmis aux membres du conseil le 14 mars 2022;

Il est proposé :

1. Que le conseil municipal accuse réception du rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers.
2. Que ce rapport soit déposé à la présente séance par la greffière tel que requis.

3. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

220321-72

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière